

L'évaluation en histoire

Contexte

Fonctionnement du collège

Il est tout d'abord nécessaire de préciser que dans le collège dans lequel j'effectue mon stage, les matières traitées en histoire en sixième année ainsi que les tests significatifs sont préparés et discutés par l'ensemble des enseignants de la branche du même niveau. Cette pratique est utilisée afin d'obtenir une cohérence au niveau de toutes les classes de sixième année, notamment afin de faciliter l'orientation en fin d'année et de commencer la septième année avec des élèves ayant des connaissances similaires. Avec un tel fonctionnement, ma liberté est limitée. En effet, l'évaluation que j'ai proposé aux élèves a dû être préalablement approuvée par l'ensemble des enseignants d'histoire de sixième année. Par conséquent, elle en a été modifiée. Nous avons procédé de la même manière pour le corrigé du test.

Séquence préalable

Avant l'évaluation, les invasions barbares avaient été traitées pendant plusieurs périodes en classe. Le livre d'histoire servait de support principal. Les élèves avaient régulièrement des fiches à remplir en devant aller y puiser des informations. Les élèves ont donc été habitués, peu à peu, à se servir du livre d'histoire de manière individuelle ou collective, afin de chercher les informations dont ils avaient besoin. Complémentairement à cela, plusieurs documents iconographiques ou textuels, en lien avec les sujets traités, ont été analysés en classe, de manière collective principalement, afin de permettre aux élèves de travailler sur différents types de documents historiques.

D'entente avec les autres enseignants, il a été décidé de ne pas faire une évaluation sur les royaumes barbares, mais de faire une évaluation à livre ouvert sur un sujet qui n'avait pas encore été abordé en classe : le monde carolingien. L'intérêt d'un test à livre ouvert n'est bien évidemment de tester les connaissances des élèves, mais au contraire, de les mettre devant un sujet inconnu, afin de vérifier leur capacité à tirer des informations du livre d'histoire.

L'évaluation significative

Présentation de l'évaluation

L'évaluation est composée de deux parties distinctes, chaque partie renvoyant à une compétence particulière.

La première partie est d'un niveau taxonomique¹ peu élevé, le niveau deux. Il s'agit, pour les élèves, de tirer des informations d'un texte afin de pouvoir répondre à des questions. Les élèves doivent avant tout identifier dans le texte les éléments demandés. Il ne leur est pas demandé de reformuler les éléments trouvés. Pour cette partie, les élèves travaillent avec le livre d'histoire.

La deuxième partie est d'un niveau taxonomique plus complexe, le niveau quatre. Les élèves doivent se servir de deux documents historiques inconnus, l'un textuel, l'autre

¹ Selon la taxonomie de Bloom.

iconographique, traitant chacun du même événement. Il leur est demandé d'analyser de manière sommaire le document iconographique (identifier l'événement, les personnages représentés). Pour cela, les élèves doivent comparer le document iconographique avec le document textuel afin d'en tirer les informations nécessaires. Le document textuel relate deux moments différents, il s'agit donc pour les élèves de les analyser afin de voir lequel correspond à la scène représentée sur le document iconographique.

Conformité avec le plan d'étude

Deux compétences du plan d'études vaudois étaient évaluées à travers ce test. L'une spécifiquement travaillée lors des périodes précédant le test, l'autre travaillée sur l'ensemble du semestre.

La première compétence visée est : *maîtriser en situation un vocabulaire spécifique appliqué aux faits culturels, économiques, politiques et sociaux*. La compétence associée qui a été évaluée est : *utiliser des ouvrages de référence pour en tirer des informations*.

Afin de pouvoir évaluer cette compétence, le test porte sur un sujet inconnu des élèves. Ainsi, il n'est pas question d'évaluer leurs connaissances, mais bien leur capacité à extraire des informations d'ouvrages, ici le livre d'histoire LEP. Le test étant composé de deux parties, la première concerne exclusivement cette compétence. Elle consiste en une série de questions portant sur quatre pages du livre de référence. Les questions sont de difficulté variable.

Afin de permettre aux élèves d'acquérir cette compétence, plusieurs exercices du même type ont été réalisés en classe préalablement. La compétence a donc été exercée plusieurs fois avant d'être évaluée.

La deuxième compétence visée est la suivante: *exploiter un document historique selon sa nature et son contexte propre*. La compétence associée qui a été évaluée est : *identifier la nature d'un document, le décrire et en tirer des informations*. Cette dernière n'a été évaluée que partiellement, étant donné qu'elle n'avait pas été travaillée dans son ensemble en classe. L'accent était donc mis sur la capacité à tirer des informations de documents historiques.

Dans le cadre de cette évaluation, la compétence est évaluée de la manière suivante. L'élève a à disposition deux documents historiques, un texte et une image. L'élève doit tirer des informations du texte afin de pouvoir analyser l'image. Afin que la compétence soit évaluée dans de bonnes conditions, les élèves ne connaissaient ni le texte ni l'image, ni le sujet traité par ces documents.

La compétence évaluée étant travaillée sur l'ensemble du semestre, il n'était pas demandé aux élèves d'identifier la nature du document et de le décrire : ces éléments n'avaient été travaillés qu'une seule fois en classe préalablement. Par contre, les élèves avaient déjà travaillé sur des documents textuels et iconographiques afin d'en extraire des informations. C'est donc bien une compétence travaillée en classe qui est évaluée.

Conformité avec le cadre général d'évaluation

Selon le Cadre Général d'Évaluation (CGE), « le travail de l'élève est évalué en référence aux objectifs d'apprentissage² ». Sur ce point, l'évaluation significative est conforme au CGE, car elle porte effectivement sur un objectif d'apprentissage : la maîtrise

² Art. 8a

d'une compétence. De plus, il n'est pas demandé aux élèves autre chose que ce qui se rapporte à cette compétence.

Si l'on prend l'article suivant, « l'évaluation du travail des élèves ainsi que les décisions qui en découlent se réfèrent aux objectifs du plan d'études et se basent sur des critères explicites.(...) ³». Là également l'évaluation correspond au CGE, étant donné que les compétences évaluées sont directement tirées des objectifs du PEV.

De plus, les compétences évaluées avaient été exercées plusieurs fois en classe, comme cela est défini dans l'article 12.

Un élément aurait néanmoins pu être amélioré afin de garantir une meilleure conformité avec le CGE. En effet, les élèves avaient été avertis à l'avance du test significatif, ainsi que de ses objectifs. Cependant, cette information ont été transmises de manière orale. Par soucis de transparence vis-à-vis de l'élève et de ses parents, il aurait été préférable de donner les objectifs par écrit aux élèves. De plus, ces éléments auraient pu être ajoutés directement sur le test, afin que les élèves soient bien au clair sur ce qui est évalué.

³ Art. 9